#### **OBSERVATIONS 7 à 13**

#### **OBSERVATIONS N°7**

Je suis totalement CONTRE le fait d avoir encore et encore plus d éoliennes sur le territoire en question et partout ailleurs également .

#### STOP AU MASSACRE

Nous avons des voies gallo-romaines pourquoi ne pas en parler et faire des fouilles pas des magouilles (réalisées et baclées par les promoteurs) Ce n est plus du coté de l éolien qu il faut chercher les nouvelles energies pourquoi ne pas se diriger vers la géothermie LES EOLIENNES N AIDERONT EN AUCUN CAS A LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE Je suis trés inquiète du devenir de la planète avec ces escrocs éoliens , je ne veux plus de clichés d églises avec des pales comme c est fortement déja le cas , aucun scrupule des crapules pour les monunents historiques ,les lieux de mémoire de ceux qui ont défendu notre pays . Eoliennes a perte de vue Catherine Pruvot habitante d un des cents plus beaux villages de France

#### **OBSERVATIONS N°8**

Mr le Commissaire enquêteur,

Je vous remercie de prendre en compte les observations ci-dessous :

Comment ne pas s'offusquer qu'un projet supplémentaire puisse encore s'installer sur cette zone géographique ?

La MRAE relève à juste titre, en page 4 de son avis : « La densité y est élevée et continue à croître ».

A juste titre puisqu'elle comptabilise plus de 55 parcs éoliens (construits, autorisés ou en instruction) pour un total de l'ordre de 370 éoliennes dans un rayon de 25 Kms au autour de la ZIP.

Le dossier de ce projet ayant été déposé en Préfecture de l'Aisne en date du 5 décembre 2018, d'autres dossiers ont depuis été déposés, notamment celui des 4 peupliers sur la commune de Chaumont Porcien (6 éoliennes à la limite de la zone rapprochée).

Il vous suffit de circuler sur les routes du secteur pour vous rendre compte de l'envahissement industriel de notre campagne. L'effet est encore plus flagrant si vous prenez votre voiture de nuit ! Les clignotants rouges sont présents partout !

Les photomontages présentés dans l'étude d'impact du promoteur montre les dégâts importants au paysage et au patrimoine (Rozoy sur Serre, Noircourt, Montloué, La Mainferme, Renneville, Fraillicourt ...).La sensibilité des enjeux est classée « forte » par le promoteur lui-même (tableau page 106 de l'état initial de l'environnement).

Il en est de même avec les églises classées présentent autour de la zone d'implantation (Tableau page 118 de l'état initial de l'environnement).

Les indicateurs de saturation et de densité du Plan Paysager Eolien de la Préfecture des Ardennes doivent être pris en compte et respectés.

On peut noter une Incohérence sur le choix des variantes :

Ci-dessous extrait du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact Santé et Environnement.

Sur la cohérence avec les parcs environnants, le promoteur écrit :

Page 23 : Point 5 - Analyse du milieu paysager – sous point 5-1 Etat initial :

L'éolien façonne les paysages de ce territoire et forme des repères verticaux. L'aire d'étude immédiate est cernée au Sud et à l'Ouest par des parcs existants, notamment les parcs de Lislet, Renneville et la terre de Beaumont. C'est avec ces derniers que le parc projeté de La Vallée Bleue se superposera. L'implantation des nouvelles éoliennes devra se faire de manière cohérente, tant en termes de hauteur que de géométrie, avec les parcs voisins.

Puis au Sous point 5-2: Impacts bruts

Effet cumulé avec un autre parc éolien

De par son insertion cohérente avec les parcs voisins, le futur parc de la Vallée Bleue ne perturbera pas la structure du motif éolien, gardant ainsi une lecture harmonieuse de l'espace. Son organisation facilite la lecture du parc au sein du motif éolien.

Mais sur le tableau Page 14 : Tableau 1 : Synthèse comparative des variantes envisagées,

Variante n°3 (celle qui a été retenue)

. . .

### **Inconvénients:**

- Implantation peu cohérente avec les parcs éoliens avoisinants ;
- Différence de hauteur importante avec les parcs éoliens voisins.

La variante choisie est en complète contradiction avec les critères cités plus haut.

Je relève d'autre part :

- un manque de précision sur le raccordement au réseau électrique national (relevé par la MRAE en page 5 de son avis)

- le non-respect des préconisations de la SFEPM relatives à la protection des chiroptères en matière de distance aux espaces boisés (200 mètres en bout de pales et non à partir du mât) et de distance au sol des pales (point bas des pales à 30 mètres du sol pour les éoliennes du projet!).

La MRAE reléve d'ailleurs page 14 de son avis : « L'Ae recommande de reprendre l'évaluation des incidences du projet sur l'avifaune protégée et les chiroptères indépendamment de tout critère relatif à l'état de conservation des populations dans leur aire de répartition naturelle, les incidences devant être évaluées par individu. »

Pour ces raisons je vous transmets mon avis défavorable au projet « La Vallée Bleue ».

Cordialement

#### **OBSERVATIONS N°9**

Bonjour M le Commissaire

Avis défavorable demandé! Ce projet n'est pas le bienvenu, pour une multitude de raison, en voici qq unes, liste non exhaustive, car le temps me manquerait tellement elles sont nombreuses et en raison de la multiplication des enquêtes en publiques:

Récemment même des fidèles serviteurs comme JP Pernaut et Stephane Bern on pris position publiquement, cela devient évident : L'éolien ne sert à rien pour sauver le climat. La seul chose qu'elles sauve c'est les marchés (étrangers), au détriment de notre pouvoir d'achat : Sujet sensible à cette veille d'élection.

-La saturation visuel est déjà au paroxysme de ce qui n'était même pas imaginable il y a encore qq temps est devenue réalité. Pas une commune n'est épargnée par l'avidité des faiseurs d'argent facile sur le dos des contribuables. Trente sept éoliennes autorisées par le préfet entre Chaumont et Mainbressy sont bloquées par des recours depuis trois ans. Ce projet aussi féra l'objet d'un recours, alors arrêtons cette dépense d'énergie administratives, ce sera un bon début pour faire des économies d'énergie tout simplement. Rien que les éoliennes déjà installées suffisent à constater que la Thiérache est saturée voir mitée, ajoutez y celles acceptées et là nous sommes en sur-saturation. Le Président de région lui même le reconnaît "il en trop laissé venir"...c'est dire. ALORS STOP STOP LE MORATOIRE EST EXIGE.

Récemment le Préfet des Ardennes a donné un avis défavorable au projet dit des Balossiers sur Renneville, ceci de façon très bien justifiée et non remise en cause par le promoteur. Alors revenir par la petite porte pour en remettre une couche, c'est juste cynique et méprisant pour les habitants/victimes des ces machines infernales.

- -L'éolien n'est pas une énergie pérenne : l'adjectif renouvelable va très bien au vent, mais pas aux éoliennes avec leur durée de vie éphémère, en comparaison avec les enjeux climatiques qui eux sont de longues durées.
- -L'éolien en raison de son intermittence engendre une augmentation des gaz à effet de serre, par la nécessité d'une production instantanée d'électricité

pilotable (gaz ou gazole). Elles ne répondent donc pas à cette fameuse "urgence climatique", ni aux nouvelles exigences des stradet et autres ppe, tan du point de vue urgence climatique ni d'aucun autre point de vue.

-Les études d'impacts faites par les promoteurs sont des simulacres d'études. Tout au plus une masse de copié collé sans cohérence représentant une marée noire de données inutiles, juste bonne à décourager qui conque de s'y pencher sérieusement \*. Comment voulez vous qu'une personne normale avec sa vie de famille et son boulot puisse étudier de tel dossier en tel nombre, c'est impossible.

-La réponse du promoteur aux remarques, pourtant indulgentes de l' AE, est édifiante de leur mépris. Tout en n'apportant aucune réponse, ils reconnaissent que l'objectif scandaleux "du en même temps et quoi qu'il en coûte" écrase toutes autres considérations : Oiseaux , chiroptères, santé, bruits, paysages ... la liste est longue et vous la connaissez!

Bref l'éolien est inutile ici comme ailleurs. La commission parlementaire Aubert l'a officialisé , Fabien Bouglé la démontré, M Joncovici la calculé, l'éolien c'est pas bien.. Par qq bout que l'on regarde cette entreprise tout est cynisme et perfidie au détriment de la VIE.

Celles et ceux qui auront contribué par leur actions à ce pillage et à la destruction de la "Douce France" en la transformant en friche industrielle à cours termes, seront un jour remerciés à la hauteur de leur profits.

-Paysages: la Thiérache est encore vernaculaire, surtout cette zone très vallonnée et boisée, venir y installer des immenses ventilateurs artificiels est un non sens. Malheureusement, de nombreux autres projets sont déjà sortis de terre, et je peux vous assurer que les photomontages des promoteurs sont toujours minimisants, car ils utilisent des focales panoramiques qui écrasent les volumes. Lorsque les machines sont montées c'est là que l'on se rend compte de la place qu'elles prennent effectivement. Ceci pour une raison simple, que les promoteurs feignent d'ignorer, c'est que la vision humaine est d'une focale de 50mm en vision normale et dés que le cerveau détecte quelle que chose d'anormale il se met, comme les appareils photo moderne, en autofocus. Résultat notre vision ce concentre sur ces énormes monstre d'acier et de verre, faisant disparaître tous les autres composants du PAYSAGE. D'autant plus vrai que cette accaparation de l'espace est décuplé par le fait qu'elles soient en mouvement, et clignotement...Bref les promoteurs disent ce qu'ils veulent, là où les éoliennes sont installées nous ne voyons plus qu'elles.

-L'objet de l'enquête publique: Comme écrit en préambule: "l'avis de MRAE, n'est pas de juger de l'opportunité du projet, mais seulement de la prise en compte des impacts éventuels"? Ce préambule résume la doctrine de l'état sur ce sujet et rend toutes critiques presque "criminel". Mais au contraire c'est bien sur l'opportunité du projet que cette enquête doit porter.. La preuve est faite par de nombreuse études dont M Joconvici, l'enquête parlementaire de M JL Aubert, le livre de M F Bouglé... Tout quidam de bonne volonté sachant encore faire un et un est à même de se rendre compte que Les Éoliennes sont INUTILES, conteuses, dangereuses et contrairement a leur qualificatif préféré pas "écologique". Oui le vent est renouvelable, mais le moyen utilisé lui est non renouvelable, non recyclable, polluant et destructeur de VIES.

Puisque les éoliennes doivent sauver la planète: Du "réchauffement climatique", et de la menace "catastrophe nucléaire", alors forcément toutes les nuisances deviennent mineures. Que vaudrait la vie de quelque "pecnots" qui veulent vive en Amish dans leur cambrousse" contre la survie du MONDE?

Il est indispensable de mettre en place un moratoire sur toute la France et plus encore sur la Thiérache, pour tous les projets en études. Pj manifeste de la FED M Butré

-Tourisme: En effet cette région est déjà sinistré économiquement et sa seul voie de salut était le tourisme vert? Quid des touristes décoiffés par ses grands ventilateurs. Je constate déjà des départs de résidents Néerlandais qui exècres ces machines. Ils sont nombreux à avoir fuit la Hollande à cause des éoliennes, et arrivé ici en terre préservée, que voient ils tomber du ciel ? Les éoliennes. Ils sont dégoûtés...Mais de nombreux autochtones sont déjà parti aussi et j'en frais autant dés que possible.

Les retombés économiques sont minimes pour les locaux et ne représente que des miettes en comparaison des sommes que l'état préleve avec ce prétexte de taxes carbone, payés par la population (cspe, tipp etc...)

- Santé: Voilà le sujet le plus grave, les conséquences des éoliennes sont reconnues par l'académie de médecine qui a préconisé une première fois d'augmenter la distance d'éloignement aux habitations, et une seconde fois de diminuer les émergences sonores, ce qui reviendrait à la même chose. Demande jamais entendue tout les études épidémiologiques pourtant nécessaire vue la travail de Mme V Bernardeau sur ce secteur elle a relevé un taux de cancer, dont des pédiatriques, quatre fois supérieur au taux nationaux, le résultat est désastreux sur cette zone déjà hyper saturées.

La doctrine de l'état à la solde des affairistes à fait modifier quasiment tout le code de l'environnement pour l'adapter à cette technologie étrangères. Juste un exemple, en faisant augmenter les émergences sonores de 30 à 35dB, soit un doublement de la pression ressentie.

J'habite à Mainbressy 08, à 700 m de trois machines de 210m de haut de 3.9 mw, ma vie est devenue un enfer! En pj témoignage de ce que je vie après deux ans à l'ombre de trois machines.

Mon champ de vision est complètement mouvent (ombres, pâles, clignotants), partout où je regarde je vois ces mouvements en vision directe ou par réflexion sur toutes les surfaces réfléchissantes. Le bruit est partout, chambres salons etc... très changeant parfois lancinant, parfois brutale souvent j'ai l'impression d'être à Orly (j'y est travaillé pendant un an et ce n'était pas pire), il provoque vrombissement dans les murs, dans les bâtiments, sous la terrasse.

J'appréhende de sortir pour entretenir mon terrain, quand l'été arrive et que je ne pourrai pas ouvrir les fenêtres?

L'état de santé de la famille s'est dégradé: anxiété, perte de sommeil, acouphènes, maux de têtes , palpitations, même les rêves sont ^perturbés "surdimensionnés"

A quoi cela est dû? J'en sais rien ! Est ce le bruits avec sa composante infra sonique, ou les vibrations dans le sol, ou les différences incessantes de pressions atmosphérique du aux turbulences induites, ou les poussières d'aimants et des bisphénols des pales, ou l'horizon mouvent et ses effets stroboscopique? J'en sais rien, mais les faits sont là: nous souffrons.

En conclusion les éoliennes, ne sauverons pas la planète, pire elles conduisent inéluctablement à sa destruction?

J'ai aimé vivre dans ce pays parce que la nature y était encore préservée jusqu'à il y a peu de temps encore. En effet la soit disant "transition écologique" c'est transformé en punition pour les ruraux. La fumante "croissance verte" n'a de vert que l'endroit qu'elle vient détruire. Comment? En transformant la campagne en zone industrielle! Comment? En finançant les industriels de l'énergie au détriment du pouvoir d'achat des Français! Comment? Avec le mix éoliennes/solaires/méthaniseurs qui conduit directement à l'élevage hors sol, destruction des prairies, remplacées par des champs d'épandage de toutes sortes : digestas (mot polis pour dire "merde" sans plus aucun humus),

boue urbaine et industrielle, etc... et le top du top: les "miracles" chimiques du monstre Bayer/Monsanto.

Brno Decrouy Habitant victime, d'un village sacrifié Mainbressy, comme Renneville et bien d'autres.

\*Devant six témoins et un sous préfet (M Coquant), le responsable de bureau ICPE de la Dreal, parce que poussé dans ses retranchements et a bout de nerfs, a reconnu que lui et ses collègues n'étaient plus en mesure de contrôler le contenu des dossiers et que leur rôle était réduit a vérifier la présence des documents exigés. Et C'EST TOUT. On le conçois bien aux vues du nombre de dossier.

### **OBSERVATIONS N°10**

Bonjour,

Je suis fortément CONTRE ce projet ;

C'est vraiment exagérée, tous les machines qui dominent déjà le paysage!

A quoi sa sert , cette énergie 'propre' quand on détruit le paysage, la nature et la santé des hommes et des animeaux !

Bien à vous

#### **OBSERVATIONS N°11**

bonjour

je suis absoluement contre l'implantation d'un nouvel parc éolien. il y en a déjà beaucoup trop dans cette région!!! !!! la nature, les animaux et les habitants en souffrent.

## **OBSERVATIONS N°12**

A l'attention de la Commission d'Enquête Publique:

Je soussignée XXXXXXX, déclare m'opposer au projet Parc Eolien de La Vallée Bleue:

- Il y a déjà trop d'éoliennes dans le secteur. Cela est en contradiction avec le paysage ardennaise, comme écrit sur le site de tourisme Crêtes Préardennaises (www. <a href="mailto:cretespreardennaisestourisme.com">cretespreardennaisestourisme.com</a>): 'Le pays des Crêtes Préardennaises est une contrée rare et confidentielle, où l'espace est roi et la sérénité reine'.
- Les villages et hameaux autour du projet verront l'horizon encore plus occupé et le nombre d'éoliennes autour d'eux augmenté et leurs angles de vue sans éolienne encore réduit par ce projet.

- Ces nouvelles éoliennes contribueront à détruire la beauté du paysage en de la patrimoine comme l'église de Rozoy sur Serre
- La pollution sonore et visuelle nocturne est déjà quotidienne. Les éoliennes sur le villages de Rubigny (Projet La Hotte), on les entend déjà à une distance de plus de 1200m, selon la direction du vent, dans le projet La Thiérarche on parle de +/- 880m de distance des habitations. Je me réfère également à l'arrêt d'un parc éolien dans la Tarne à Fontrieu où il a été prouvé que des riverains sont tombés malades à cause d'un infrason causé par les éoliennes.
- Le paysage est très apprécié par les oiseaux (migrateurs, busards,..) en raison des nombreux arbustes, haies et bossages. Que va-t-il passer avec eux ?
- Beaucoup des routes de campagne dans la région sont déjà transformées en large routes de gravier gris, y compris celles qui font partie des itinéraires de randonnée.
- Cette région ne doit pas devenir le fournisseur d'électricité du reste de la France. Le long de la D946, l'horizon et le paysage est déjà complètement saturé d'éoliennes. Les photomontages ne montrent pas la réalité et ne sont que des fragments. Je vous invite à venir voir l'horizon. C'est déjà un parc éolien industriel en ce moment.

### **OBSERVATIONS N°13**

Mr le Commissaire enquêteur,

Je vous signifie mon refus à ce projet éolien - j'en ai assez de rendre visite à des collègues, à des amis et à de la famille et d'être obligée de me "boucher" les oreilles en fonction des directions du vent! Le bruit est infernal - la vision est dantesque! Faites la route Tagnon - Rethel - Seraincourt et entrez dans le département de l'Aisne : ne croyez-vous pas que les départements des Ardennes et de l'Aisne ont assez contribué à la transition énergétique ? Regardez le nombre de mâts de mesure lors de votre passage : pas moins de 4 actuellement visibles! Prenez connaissance de l'ensemble des projets en gestation (dont les mâts sont déjà enlevés)! Tous implantés en incohérence avec notre Plan de Paysage Eolien Ardennais version 2020! La commune de Renneville semble vouloir s'entourer d'éoliennes - ne lit-elle donc aucun dossier déposé ? (le plus grand angle de respiration est de 48 degrés et la saturation est avérée lorsque cet angle est inférieur à 160 degrés! C'est incompréhensible que les élus continuent à valider des projets). Ne consulte-t-elle

jamais non plus les préconisations du Schéma Régional Eolien Grand Est ? Cette commune bénéficie déjà de "revenus éoliens" - quand s'arrêtera cette frénésie ? Si la commune de Renneville veut respecter les directives du gouvernement en matière de transition qu'elle fasse également écho aux documents encadrant l'implantation des parcs sur notre territoire et le respect de la biodiversité : qu'elle soit aussi la garante des documents de notre région Grand Est et de notre département : ce n'est pas le cas, loin de là ! Qui peut le plus, peut pourtant le moins.

De mon hameau d'Adon, je vois déjà les éoliennes de Renneville! et celles d'autres parcs! et un mât de mesure est installé à moins d'un kilomètre de mon domicile dans une sous-entité paysagère défavorable à l'implantation d'éoliennes, sur une zone de passage fréquent de cigognes noires... je passe les détails, là n'est pas le sujet de l'enquête publique même si dans le fond, le problème est bien là : une implantation massive, anarchique sous couvert de justifications écologiques (Sauvons la planète et je pense déjà y contribuer à titre individuel), de préservation de la biodiversité et des paysages — mais les dossiers sont montés de telle façon que tout est toujours possible et qu'il n'y a pas de problème!

# 1) 1er Argument en défaveur/Volet Biodiversité : Encore des éoliennes avec une garde au sol de 30 mètres - en contradiction avec la note technique de la SFEPM!

Et notamment dans le projet déposé, celui soumis à cette enquête publique, comment le choix d'un gabarit de machines avec un rotor de 150 mètres alors qu'une « Note technique du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFEPM » paru en Décembre 2020 intitulée « Impacts Eoliens sur les chauves-souris – Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors » recommande de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90m peut-il s'inscrire dans un projet de moindre impact environnemental ?

La note précise ensuite que « si des éoliennes à diamètre de rotor supérieur à 90m devaient tout de même être installées, il s'agit de proscrire celles dont la garde au sol est inférieur à 50m », comment le choix d'un gabarit de machines avec une garde au sol de 30 mètres s'inscrit-il dans un projet de moindre impact environnemental ?

# 2) 2nd Argument en défaveur/Volet Biodiversité :

Encore un projet faisant référence aux préconisations du SRE Grand Est / distances en bout de pâles des lisières boisées - page 120 du fichier : "Fichier 4\_Volume 4.3 Vallee bleue Annexes2020-2 p81 160".

"Concernant cet aspect, le SRE Picardie ainsi que celui de Champagne-Ardenne recommandent la mise en place d'un périmètre d'exclusion de 200 m autour des haies et des îlots buissonnants en cohérence avec les préconisations formulées par EUROBATS.

Et qui indique ensuite en page 134 - dans sa Séquence Eviter-Réduire-Compenser : "Comme pour l'avifaune, la mesure E1 1.a qui a consisté à positionner les éoliennes à plus de 150 m des boisements et des haies par rapport au bout de pale ce qui permet de préserver au maximum les bio-corridors de transit et de chasse des chiroptères. En s'éloignant également des zones prairiales, source de proies en insectes, le risque de collision avec des individus en chasse est atténué."

Ainsi, il suggère un respect d'un document-cadre mais cela est faux ! De la tromperie pure et simple !

## 3) 1er Argument en défaveur/ Volet Paysage :

Encore un projet avec des photomontages à 180 degrés! en œil de poisson (à titre d'exemple: page 191 de l'analyse des impacts - regardez la courbure des fils électriques)! avec des arbres en feuilles! avec des bâtiments en premier plan...! Pas de respect des recommandations de la DREAL Grand Est quant aux règles de réalisation des photomontages! Et c'est un tel dossier - sciemment non respectueux de règles simples à suivre - qui nous permettrait de comprendre un projet pour l'accepter?

Enfin, je rappelle qu'une densification n'est pas un passeport vers la saturation ! Que les règles du SRE Grand Est soient relues avec la plus grande attention... et qu'elles soient appliquées.

C'est donc un projet qui veut faire passer des éoliennes parmi d'autres éoliennes - les "siennes" se voient à peine et quand elles se voient, ce sont toutes les autres qui existent déjà qui les font disparaître dans le paysage (le "motif éolien")! Un classique de nos deux départements!

# 4) 2nd Argument en défaveur/ Volet Paysage:

Encore un projet qui fait des analyses paysagères de routes ou d'entités urbaines à des kilomètres d'éloignement du futur parc mais qui oublie celles les plus proches (la

ville de Vervins a le droit à sa photo mais pas le bourg de Chaumont-Porcien! le village de Draize a le droit à sa photo mais pas celui d'Adon)! Prenez une carte et jetez un coup d'œil sur les distances de ces entités / projet éolien.

Une autre constatation à faire : comment a été pris en compte notre patrimoine local : la chapelle Saint-Berthauld ? en référence à la convention européenne / paysage.

# 5) 3ème Argument en défaveur/Volet Paysage :

Et pour conclure, dans l'analyse paysagère (fichier 4\_Volume 4.3 - Vallee\_bleue\_Annexes2020-2 p321\_370.pdf en page 166) dans le calcul de la saturation visuelle, sont ajoutées des communes dans un rayon de 10 kms et de nouveau, celle de Chaumont-Porcien n'est pas prise en compte dans l'étude... d'autres ne l'ont pas été non plus (Seraincourt...) !!! La commune de Chaumont-Porcien fait pourtant partie des communes sollicitées pour donner un avis sur le projet / enquête publique (périmètre de 6 kilomètres) et seul Wadimont – commune associée – a été pris en compte !

Page 166, il est écrit "Dans un périmètre élargi de 10 km de rayon s'ajoute(nt) les communes de Dizy-le-Gros, la Ville-aux-Bois-lès-Dizy, Hannogne-St-Rémy et Grandrieux". Quid de celles citées ci-dessus.

Voilà pourquoi je suis défavorable à ce projet, et je souhaite que ceux favorables aient développé des arguments fondés sur le dossier et ne se soient pas contentés de généralités sur les énergies renouvelables et la transition écologique!